



**Syndicat des
chargées et chargés de cours
de l'Université de Montréal**

**Infolettre
24 octobre 2018
vol. 3, no 15**



Séances du conseil syndical (CS)

Le 16 octobre s'est tenue une séance régulière du conseil syndical (CS). Celui-ci a discuté du bilan et des résultats de la dernière année, de même que du budget 2019 et des priorités du CE pour l'année à venir. Il a adopté une motion recommandant à l'Assemblée générale l'adoption du budget 2019. Les membres du CE ont ensuite commencé à discuter du projet de politique sur les violences à caractère sexuel (VACS) de l'Université de Montréal. Leur discussion s'est poursuivie le 23 octobre, lors d'une séance spéciale consacrée à ce seul sujet.



Une nouvelle politique en vue à l'UdeM sur les violences à caractère sexuel (VACS)

Michaël Séguin, vice-président aux relations intersyndicales

Le 8 décembre 2017, l'Assemblée nationale adoptait le projet de loi 151, *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur*. Celle-ci oblige les universités et les cégeps à se doter d'une politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel (lesquelles incluent le harcèlement sexuel, les agressions sexuelles et les autres types d'inconduites, incluant le sexisme, le voyeurisme, l'exhibitionnisme et le cyberharcèlement). En plus de consacrer le rôle du [Bureau d'intervention en matière de harcèlement \(BIMH\)](#), la politique de l'Université devra prévoir de la formation à l'intention du personnel et des associations étudiantes, baliser les mesures à prendre pour faire un signalement ou déposer une plainte formelle, et établir un code de conduite auquel doit souscrire le personnel enseignant dans le cadre d'une relation pédagogique.

Vu l'ampleur des enjeux, les conséquences potentielles pour les personnes chargées de cours et le calendrier très serré des consultations de l'Université (qui se terminent le 5 novembre), deux séances du conseil syndical ont eu lieu pour discuter de cette nouvelle politique, soit le 16 et le 23 octobre. Le président, le vice-président à la convention collective et la vice-présidente à la vie universitaire rencontreront également le comité institutionnel chargé de l'élaboration de la politique (le COVACS), le 29 octobre prochain. Les recommandations de ce comité seront par la suite acheminées au Conseil de l'Université en vue de l'adoption de la politique d'ici le 1^{er} janvier 2019, et ce, conformément à la loi. On peut lire le projet de politique de l'UdeM à [l'adresse suivante](#). Il est à noter que deux chargés de cours siègent au COVACS, soit André Boisjoly, chargé de cours à l'École de criminologie, et Julie-Soleil



*Connaissez-vous vos droits?
Ça peut faire toute la différence!*

Exigences de qualification (EQE)

(art. 8.03 et 8.09 et suivants de la convention collective)

« Après avoir soumis ma candidature à un cours, j'ai reçu une réponse disant qu'on ne reconnaissait pas mes qualifications pour donner ce cours. Quels sont mes recours ? »

Un mécanisme de révision a été mis sur pied pour examiner la concordance entre les qualifications d'un chargé ou d'une chargée de cours et les exigences requises pour la prestation du cours. Des personnes reconnues pour leur bon jugement ont été choisies conjointement par le SCCCUM et par l'Université. Elles agiront à tour de rôle. Dans chaque cas, un ou une «sage» devra analyser la demande de révision et déterminer si le chargé ou la chargée de cours répond ou non aux exigences du cours.

Ce que disent les articles 8.09 et suivants

Si elle reçoit une décision défavorable du département ou de la faculté relativement aux EQE, la personne chargée de cours peut, dans un délai de **10 jours ouvrables**, demander une révision de la décision par une « personne reconnue pour son bon jugement ». Cette personne entendra les arguments des deux parties si elle le juge nécessaire ou si l'une des parties le demande, analysera les faits et rendra une décision écrite qui sera finale et sans appel.

Les demandes de révision doivent être acheminées au Bureau du personnel enseignant. Assurez-vous de respecter le délai prévu. Tout de même, nous vous suggérons de discuter de la situation avec votre directrice ou votre directeur, au cas où la décision serait le fruit d'un malentendu ou d'une mauvaise compréhension de vos qualifications.



Autres informations importantes au sujet des exigences de qualification

1. Selon l'article 8.03, sauf en cas de changement subséquent aux exigences de qualification, « une chargée ou un chargé de cours qui s'est vu attribuer un cours, est réputé satisfaire aux exigences de qualification de ce cours »;

2. Les exigences de qualification doivent préciser le diplôme universitaire exigé, l'expérience requise ainsi que l'obligation d'appartenir à un ordre professionnel si cette condition est nécessaire (article 8.04); les exigences ne peuvent donc pas concerner des qualifications intangibles telles que les habiletés interpersonnelles, le jugement, le dynamisme, etc.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter une ou un membre de l'équipe de la convention collective au 514 343-7766 ou à info@scccum.ca.



Le saviez-vous?

Le regroupement université de la FNEEQ-CSN (RU) est composé :
-de **11 syndicats** de chargées et chargés de cours dont le SCCCUM,
-du Syndicat des tutrices et des tuteurs de la Télé-Université et
-de l'Association des maîtres d'enseignement de l'École de technologie supérieure.



Les réunions du regroupement ont lieu environ six fois par année. [Richard Bousquet](#), vice-président, en est le responsable politique et Ghyslaine Lévesque est la déléguée à la coordination.

Notre président, Pierre G. Verge et notre vice-président des relations intersyndicales, Michaël Séguin, nous y représentent.

ÉLECTIONS 2018



Lettre au premier ministre sur l'éducation et l'enseignement supérieur

Monsieur le Premier Ministre,

La récente politique de financement des universités prévoit la déréglementation des droits de scolarité des étudiantes et étudiants internationaux. Une telle mesure augmenterait la concurrence entre les établissements, les inégalités de financement (au détriment des universités francophones) et les risques d'un désengagement de l'État. Nous vous demandons de retirer cette mesure. Nous pensons également que la nouvelle politique devrait être bonifiée de manière à mieux tenir compte des services à offrir aux étudiants à temps partiel et à ceux ayant des besoins spécifiques. Interpellé sur le financement des universités, vous avez exprimé votre intention de miser sur une collaboration plus étroite entre le secteur privé et les universités. Vous ne serez pas étonné que nous exprimions notre réticence, l'influence du secteur privé nous semblant déjà trop forte, particulièrement dans le financement et le choix des activités de recherche.

L'ascendant du secteur privé est manifeste également dans les pratiques de gestion et d'administration issues de la nouvelle gestion publique qui mettent à mal le principe de collégialité propre à l'enseignement supérieur. Les différents groupes des communautés collégiale et universitaire doivent être représentés et majoritaires au sein des instances décisionnelles ou consultatives. Pour ce qui concerne la représentation des milieux socioéconomiques au sein des conseils d'administration des établissements des réseaux collégial et universitaire, nous vous invitons à faire respecter la lettre et l'esprit des lois sur les cégeps et sur l'Université du Québec afin d'assurer l'ouverture sur le milieu et la démocratisation promises par ces réseaux. De plus, nous souhaitons la création d'un conseil national des universités pour mieux coordonner le développement du réseau universitaire, une orientation que vous avez déjà appuyée. Il va sans dire que ce conseil ne devrait pas conduire à l'implantation de mécanismes d'assurance qualité ni à une standardisation des contenus pédagogiques.

Enfin, nous partageons l'indignation que vous avez manifestée à l'endroit des coupes budgétaires réalisées par le précédent gouvernement et des effets négatifs qu'elles entraînent sur les services aux élèves et aux étudiants. Tous les partenaires en éducation ont réclamé un réinvestissement important en éducation et en enseignement supérieur. Nous serons à l'affût de vos plans budgétaires afin de nous assurer qu'ils reflètent vos promesses et qu'ils répondent pleinement aux besoins du milieu.

Pour en savoir plus ►

CONSEIL DES MINISTRES



De nombreux défis attendent le prochain gouvernement

La CSN est d'avis que le gouvernement de François Legault devra faire preuve d'écoute envers l'ensemble de la population afin de répondre adéquatement aux nombreux défis qui attendent le Québec au cours des prochains mois.

La CSN accueille positivement la nomination d'un nouveau Conseil des ministres paritaire. Néanmoins, la centrale syndicale est d'avis que le gouvernement de François Legault devra faire preuve d'écoute envers l'ensemble de la population afin de répondre adéquatement aux nombreux défis qui attendent le Québec au cours des prochains mois.

La situation est passablement préoccupante dans le secteur de l'éducation, après des années d'austérité budgétaire qui ont mis à mal la capacité du réseau public à répondre aux besoins des

élèves, des étudiantes et des étudiants. « La dernière chose dont nous avons besoin aujourd'hui, c'est bien d'une réforme Barrette en éducation, souligne le président de la CSN, Jacques Létourneau. Il faut mettre les élèves au cœur de nos priorités et non pas se lancer dans un nouveau débat de structure. Le nouveau ministre, Jean-François Roberge, a démontré au cours des dernières années une connaissance fine du réseau des écoles primaires et secondaires ainsi qu'une réelle sensibilité envers les élèves et le personnel qui y travaille. Nous croyons que des ressources supplémentaires sont nécessaires, notamment pour assurer le dépistage précoce des enfants présentant des difficultés d'apprentissage et leur accompagnement. Cet objectif peut être atteint par le biais des services éducatifs à la petite enfance sans avoir à imposer le modèle des maternelles quatre ans pour l'ensemble du Québec. » **En tant que ministre de l'Enseignement supérieur, M. Roberge devra également accorder une importance particulière aux réseaux collégial et universitaire.**

[Pour en savoir plus ►](#)



Quel avenir pour les travailleuses et les travailleurs des services publics?

Nous sommes ici aujourd'hui pour dire au nouveau gouvernement que l'opération de démantèlement de l'État, entreprise par Jean Charest en 2003, doit cesser.

Réunis à Québec pour un forum de consultation en préparation de la prochaine ronde de négociation, près de 500 travailleuses et travailleurs du secteur public, membres de la CSN, se sont rassemblés aujourd'hui sur la colline Parlementaire pour interpellier l'ensemble des élu-es de l'Assemblée nationale sur l'état de nos services publics à la suite des compressions budgétaires des dernières années.

Ces femmes et ces hommes, qui ont choisi de travailler dans les réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux et dans les organismes gouvernementaux, sont venus témoigner de la détérioration importante de leurs conditions de travail et des graves impacts des politiques d'austérité sur les services à la population. « Nous sommes ici aujourd'hui pour dire au nouveau gouvernement que l'opération de démantèlement de l'État, entreprise par Jean Charest en 2003, doit cesser. L'élu qui sera nommé demain à la présidence du Conseil du trésor devra se rappeler que les mesures d'austérité sont en grande partie responsables de la défaite cuisante des libéraux. Tout au long de la campagne électorale, la CAQ a affirmé qu'elle incarnait le changement. Maintenant, qu'elle le prouve en réinvestissant massivement dans les services publics », a lancé Caroline Senneville, vice-présidente de la CSN, responsable de la négociation des secteurs public et parapublic.

[Pour en savoir plus ►](#)

Dates à retenir

Activités universitaires

- 5 novembre** - Assemblée universitaire (AU)
- 12 novembre** - Conseil de l'université
- 13 novembre** - Commission des études

Activités au SCCUM

22 novembre - Journée nationale des chargées et chargés de cours des universités

Activités intersyndicales

- 25 et 26 octobre** - Rencontre du Regroupement Université (RU)
- 29 octobre** - Consultation precongès du Conseil central de Montréal métropolitain (CCMM-CSN)
- 7 et 8 novembre** - AG intercalaire du CCMM-CSN
- 29 et 30 novembre** - Regroupement université (RU)
- du 5 au 7 décembre** - Conseil fédéral de la FNEEQ

